



## QUEL INSTRUMENT D'AUTOÉVALUATION DEVEZ-VOUS UTILISER?

Le Programme d'assurance de la qualité de l'Ordre comprend quatre outils d'autoévaluation, soit la version française et anglaise de l'Instrument d'autoévaluation clinique et de l'Instrument d'autoévaluation non clinique. Pour savoir quelle autoévaluation vous devez remplir, consultez le tableau qui suit ou regardez cette petite vidéo,

<https://youtu.be/XKYmmrXBSaU>.

<p>INSTRUMENT D'AUTOÉVALUATION CLINIQUE Clinical SAT</p>	<p>Instrument d'autoévaluation non clinique Non-clinical SAT</p>
<p>J'offre des dépistages, des évaluations, la prise en charge, des traitements, des consultations et un enseignement aux patients, à leurs familles ou à leurs proches de façon régulière (à temps partiel ou à temps plein).</p>	<p>Mon poste consiste à 100 % dans la gestion, l'administration, l'enseignement, la recherche ou les ventes.</p>
<p>Mon poste consiste principalement dans la gestion, l'administration, l'enseignement, la recherche ou les ventes, mais j'interviens également auprès des patients, de façon minimale, sur une base <b>régulière</b>, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travail dans une clinique de dépistage une fois par mois;</li> <li>• un ou deux patients au privé par année.</li> </ul>	<p>Mon poste consiste à 100 % dans la gestion, l'administration, l'enseignement, la recherche ou les ventes. Dans des circonstances <b>exceptionnelles</b>, je fais une quantité minimale d'intervention clinique ou de consultation, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remplacer un clinicien absent;</li> <li>• offrir un petit volet de l'intervention aux fins de démonstration ou d'enseignement;</li> <li>• conseiller un audiologiste ou orthophoniste ou un autre professionnel de la santé réglementé au sujet d'un de ses patients.</li> </ul>
<p>Je suis un chercheur qui dépiste, évalue ou traite directement des participants atteints d'un trouble de la parole, du langage, de la déglutition ou d'audition.</p>	
<p>Je supervise directement une clinique universitaire offrant des interventions aux patients atteints d'un trouble de la parole, du langage, de la déglutition ou de</p>	

l'audition. Je suis l'orthophoniste ou l'audiologiste responsable de l'intervention au patient.	
Je ne travaille pas en ce moment, mais lorsque je travaille, j'offre des dépistages, des évaluations, la prise en charge de cas, des traitements, des consultations et un enseignement aux patients et à leur famille de façon régulière.	

Si vous êtes incertain quant à l'Instrument d'autoévaluation que vous devez remplir, communiquez avec Alexandra Carling, directrice de la Pratique professionnelle et de l'Assurance de la qualité, de l'Ordre. Tél. : 416-975-5347; sans frais : 1 800-993-9459, poste 226 ou courriel : [acarling@caslpo.com](mailto:acarling@caslpo.com).